

# FOURCÈS



## CONCOURS INTERNATIONAL DE PHOTOGRAPHIE AMATEUR

# « Prenez la Bastide »

## Règlement du concours

### Article I : Objet du Concours

Fourcès, **un des plus beaux villages de France**, organise cette année 2017 du ...

**14 Juillet au 30 Septembre**

un grand concours photo destiné à promouvoir et à faire découvrir par le plus grand nombre, son patrimoine architectural exceptionnel et le charme unique de cette cité médiévale gasconne. L'organisation de ce concours a été confiée au « **Comité des Fêtes** » de Fourcès qui pourra disposer des outils informatiques de la municipalité et s'appuyer sur ses compétences en matière de communication numérique. Le site internet de Fourcès hébergera la partie purement technique ( Reception et stockage des fichiers, des listes des participants etc ...) son webmaster, assurera le dispatching et la communication des éléments et documents numériques relatifs à cette compétition.

### Article II : Conditions de participation

La participation au concours-photo est totalement gratuite. Elle est ouverte, sans discrimination de nationalité, à toute personne majeure et aux mineurs âgés de 12 ans révolus minimum et plus, sous réserve d'une autorisation parentale qui pourra être réclamée à tout moment. Pour ces mineurs, le concours se fait sous la seule responsabilité du représentant légal qui doit pouvoir justifier de l'autorité parentale ). En cas de manquement à cette obligation, l'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable.

***Bien évidemment, ni les organisateurs ni les membres du jury ne peuvent concourir.***

### **Article III : Cession des droits**

La participation à ce challenge implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement, et la renonciation à tout recours contre les décisions prises par l'organisation et le jury de l'opération. Les droits d'utilisation des clichés communiqués par les candidats seront cédés à la **ville de Fourcès** et les fichiers conservés sous leur forme numérique sur les supports de stockage de son site internet... [www.fources.fr](http://www.fources.fr) ...Les photos pourront être utilisées sur le site en question ou via d'autres vecteurs utilisés par la municipalité ( Blogs, plateformes, livres, plaquettes, programmes, affiches, guides, flyers ... La liste n'étant pas exhaustive.) pour toute opération de communication, de promotion, de documentation ou d'illustration. L'association « Arrebiscoula », emblématique depuis plus de 40 ans de l'animation et de l'embellissement du village, pourra au titre de ses besoins spécifiques et sur simple demande, bénéficier de ce même droit d'utilisation, notamment en publiant les photos de son choix (Selon disponibilité) sur son Blog. Les autres associations fourcésiennes auront également la faculté de se faire communiquer des fichiers JPEG utiles à leur propre communication.

Toute participation non conforme, comportant des données incomplètes, fausses ou parvenue après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considérée comme nulle. Les fichiers-photos joints ne seront pas renvoyés et seront détruits..

### **Article IV : Modalités de participation**

La compétition sera officiellement déclarée ouverte le **Vendredi 14 Juillet** et se déroulera sans interruption jusqu' au **30 Septembre 2017 inclus**. Pour des raisons techniques les premières photos ne pourront cependant être transmises sur le site [www.fources.fr](http://www.fources.fr) qu'à partir du Lundi **17 Juillet**

Toute participation d'une personne au concours est subordonnée à sa qualité d'auteur(e) de chacune des photographies transmises. En conséquence chaque participant atteste sur l'honneur que les clichés numériques qu'il(qu'elle) envoie ont été effectivement pris par lui (ou elle)-même à Fourcès durant la période de validité du concours. Seront déclarées non recevables toutes les oeuvres antérieures au 14 Juillet 2017 et celles résultant d'un plagiat, d'un détournement ou estimées hors sujet )

#### **Comment procéder ?**

Lors d'un séjour ou d'un passage à Fourcès durant la période définie, les photographes prendront autant de clichés qu'ils le souhaitent, aux moments ou aux endroits de leur choix, intra-muros ou extra-muros aux abords immédiats de la Bastide ( dans ce cas un élément architectural de celle-ci doit impérativement figurer .. *ex : la Porte-tour, le pont médiéval, le château, l'église etc ...*) :

Les candidats peuvent présenter **3 photos au maximum** exclusivement sous forme de fichiers numériques. L'envoi de clichés sous toute autre format ( Tirages sur papier par exemple ) est proscrit et sera de facto considéré comme nul et non avenu. Ces clichés devront répondre, pour d'évidentes nécessités de gestion du concours et d'égalité des chances, aux prescriptions techniques suivantes :

**Format ..... JPEG-JPG**

**Poids ..... 3MP maxi**

**Dimensions ..... 1200x900**

## **L'esprit de la compétition**

Le but du concours est, pour chaque photographe, de présenter le village de Fourcès, de le faire découvrir sous un jour très personnel ( pour changer un peu des habituels tirages façon « cartepostale » ), en privilégiant autant que faire se peut , des angles de prises de vue propres à révéler des détails curieux, insolites, la beauté d'un colombage, la ronde des façades répondant au choix délibéré des bâtisseurs de l'an mil pour un urbanisme en « circulade » quasi unique en Gascogne .. C'est un élément primordial qui caractérise Fourcès et dont la mise en exergue sera appréciée à sa juste valeur. Alors n'hésitez pas à photographier Fourcès avec votre propre sensibilité et votre imagination en vous laissant guider par l'artiste qui sommeille en vous ..

*C'est avec un immense plaisir que nous redécouvrirons notre village, sa beauté, sa magie et son harmonie au travers d'un regard tout neuf ... le vôtre !*

## **Ce qui est autorisé :**

**Tous les appareils** permettant des prises de vues sont acceptés dans la mesure où seul importe le résultat . ( Appareils photo, smartphones, tablettes, caméras etc ... )

**Les Photos en couleurs** sont privilégiées, cependant, en fonction de circonstances très particulières, le noir et blanc sera accepté.

**Les photos retouchées** sont admises sans toutefois que les modifications apportées aboutissent à la création d'œuvres quasi « abstraites » ou dénaturées et dont les éléments captés ne correspondraient plus « de visu » à la réalité.

## **Ce qui est exigé :**

**-La finalité du concours « *Prenez la Bastide* »** est de faire découvrir cet authentique joyau architectural qu'est notre cité médiévale et la ronde magique que font les antiques demeures autour du cercle de la place centrale. ***Seules sont donc admises les œuvres photographiques ayant pour unique sujet la Bastide de Fourcès .***

**-Nommage des œuvres :** Les photos numériques comportent toujours un titre, un code alphanumérique attribué automatiquement par l'appareil que vous utiliserez. ***Ce code doit obligatoirement être remplacé par un identifiant spécifique composé comme suit :***

Dans l'ordre ... Le **nom de l'auteur** (*Obligatoirement identique à celui figurant dans le formulaire d'inscription* ), son **prénom**, la **date de prise de vue** et le **numero d'ordre** ( n°1, n°2, n°3 ). Les éléments sont séparés par des tirets ( Tiret du 6 ). Ces nouveaux libellés constitueront dans la base de données du concours, la *code de référence*, une sorte de « carte d'identité » unique propre à chaque image ; ***ils sont donc absolument indispensables sous peine de nullité du(des) cliché(s) correspondant(s).***

Ce nommage correct de l'ensemble des photos permettra un classement aisé et fiable lors de leur réception et une exploitation rationnelle par le jury lors des différentes étapes de sélection et de jugement des œuvres. Ci –dessous voici un *exemple d'identification* correcte des 3 clichés pris à 2 jours d'intervalle par Mr Jean Dupont les 16 et 17 Juillet 2017 ...

### **Exemple de Nommage**

1° Photo ... Dupont-Bernard-16-07-2017-01

2° Photo ... Dupont-Bernard-17-07-2017-02

3° Photo ... Dupont-Bernard-17-07-2017-03

### **Très important ... Envoi des œuvres photographiques**

Les fichiers-photos doivent faire l'objet d'un **seul et unique envoi** via le site internet de la municipalité de Fourcès ... [www.fources.fr](http://www.fources.fr) **7 jours maximum après la date de prise de la première photo** . Pour poursuivre avec l'exemple précédent, Mr Dupont Bernard devra avoir envoyé ses 3 clichés **en une seule fois** avant le :

*16-07-2017 + 7jrs = le 23 Juillet 2017 avant 23h59.*

L'application de cette procédure permettra une gestion fluide et constante de l'intégration des clichés dans notre base de données pendant toute la durée du challenge. Le plus simple pour les photographes sera d'envoyer leurs 3 clichés sans attendre, le soir même ou le lendemain de la prise de vue.

Au fur et à mesure du déroulement du concours, à titre d'information et dans un but de promotion et d'incitation, des clichés remarquables pourront être mis en ligne sur le site de Fourcès et sur sa page facebook ainsi que sur le blog de l'association « Arrebiscoula ». Ces publications ne préjugeront en aucune manière du résultat final de la compétition et nul ne pourra s'en prévaloir.

### **Ce qui est proscrit**

Les photographies ne doivent présenter aucun caractère obscène, violent, dangereux, raciste, contraire à l'ordre public, susceptible de nuire à l'épanouissement des mineurs ou porter atteinte à la dignité des personnes, ni faire l'apologie des crimes contre l'humanité.

**Adresse du site officiel de Fourcès ... <http://www.fourcès.fr>**

-Depuis la page d'accueil en cliquant sur le Logo **Concours-Photo « Prenez la Bastide »** ( Côté gauche ), on accède à un formulaire très simple qu'il suffit de compléter *avec sincérité et exactitude* sans omettre aucune des rubriques marquées d'un astérisque . Les réponses, rappelons-le, engagent pleinement la responsabilité du candidat. Le numéro de téléphone (Fixe ou(et) mobile) est lui indispensable pour valider la candidature et communiquer par la suite un résultat favorable ( Prix, récompense, distinction etc ... ) ou pour recevoir un complément d'information.

-Les candidats pourront prendre connaissance du règlement du concours puis, après acceptation par validation, procéder directement à l'envoi des clichés. Ceux-ci devront impérativement être conformes aux spécifications techniques énoncées plus haut.

### **Article V : Critères d'attribution des lots et jury**

Les photos seront visionnées pour validation de leur conformité au fur et à mesure de leur réception sur le site de Fourcès avant d'être soumises au jugement du jury. Ce dernier prendra en compte 4 critères essentiels pour évaluer les oeuvres : **composition de la photo** (technique), **originalité et créativité**, **qualité esthétique de la prise de vue**, **respect du thème**. Le jury du concours photo sera composé, sous la responsabilité de l'organisateur, le « **comité des fêtes de Fourcès** », de membres dudit comité, de délégué(e)s d'Arrebiscoula et d'autres associations, de personnes représentant les habitants de Fourcès et de la commune, d'un(e) représentant(e) de l'Office du tourisme de la Ténarèze, du Webmaster du site [www.fources.fr](http://www.fources.fr), hébergeur de l'évènement et d'un professionnel photographe indépendant.

## Article VI : Dotations

La liste des prix, récompenses, distinctions et lots en nature sera publiée à partir du 10 Aout 2017 sur le site de Fourcès. L'ordre d'attribution des prix est le suivant : *Grand Prix du jury, 1er prix, 2ème prix, 3ème prix*. De plus, un choix de photos ( primées ou non ) fait à l'issue du concours sera proposé pour illustrer la nouvelle brochure ( ou plaquette ) de présentation de Fourcès, bastide gasconne. Cet ouvrage mettra en avant l'architecture médiévale si singulière de notre ronde Bastide , retracera les grandes lignes de son histoire plus que millénaire, les édifices et lieux remarquables de son territoire et des éléments traitant de la vie du village au fil des saisons. En effet, le présent ne sera pas oublié, les événements festifs, les marchés, les rendez-vous culturels, y seront entre autre répertoriés.

## Article VII : Publication des résultats, remise des prix, lots ou récompenses.

Le Palmarès du concours , sera présenté par le jury le **Dimanche 12 Novembre 2017** à l'occasion de la 7<sup>ème</sup> **et dernière brocante** de l'année. Les lauréats qui auront été prévenus par mail, courrier ou téléphone avant le 31 Octobre, pourront à cette occasion recevoir leurs prix. S'il s'agit de lots en nature, ceux-ci sont réputés « quérables », à charge donc pour les gagnants de les retirer ou de les faire retirer à Fourcès, dans un délai de 6 mois maximum. Pour les autres prix les modalités d'attribution auront été précisées sur le site internet ... [www.fources.fr](http://www.fources.fr) dès le 10 Aout.

Le palmarès restera consultable en ligne sur le site de Fourcès et sur sa page Facebook . Les résultats seront également susceptibles d'être relayés sur d'autres médias ( Presse-Radio ) sans oublier l'excellent Blog de l'association **Arrebiscoula**.

**Important ...Aucun lot ne sera, pour quelque motif que ce soit, échangeable, avec un autre lot prix, récompense ou compensable par sa contrevaletur.**

## Article VIII : Soirée de clôture, vidéoprojection des photos

En clôture, une soirée de projection vidéo sera organisée dans les jours qui suivront la publication des résultats ( Date et horaire à préciser ), à la salle polyvalente de Fourcès, sur le thème ...

## « Ils ont pris la Bastide »

Tous les habitants du village, les associations, ainsi que les nombreux amis de la région ( et d'ailleurs !!! ) qui comme nous ont « **Fourcès au Cœur** » y seront conviés. Les photographes amateurs qui auront « tenté leur chance », gagnants ou non du Concours, seront invités personnellement par courriel. Nous ne doutons pas que personnalités, élu(e)s et responsables qui oeuvrent au plan du tourisme , des médias, de la gestion des territoires, accepteront de s'associer à cette manifestation et d'honorer les organisateurs de leur présence. Ce sera pour chacune et chacun de nous, l'occasion de découvrir une autre Bastide, celle qu'auront prise, mise à jour « apprivoisée », interprétée, ressentie, tous ces passionnés de photographie. A n'en pas douter surprises, rires, étonnement, fierté ... émotion surtout, seront au rendez-vous.

## Article IX : Droits des participants

Par l'acceptation du présent règlement, le participant au concours **se voit reconnaître et garantir ses droits d'auteur**, conservant ainsi les prérogatives qui sont attachées à ce statut. Le village de Fourcès détenteur des droits de publication , le Comité des fêtes, organisateur du concours, l'association Arrebiscoula et les autres bénéficiaires de l'autorisation de publier **s'engagent à toujours mentionner les noms des auteurs** lors de la diffusion de la ou des photo(s). sur leurs sites web, réseaux sociaux, dépliants, newsletters ... etc. Le participant



déclare de son côté : • être l'auteur des photographies • ne pas avoir cédé le droit de les exploiter à titre exclusif à des tiers • décharge l'organisateur du concours et l'hébergeur de toute revendication ou réclamation tant pour ce qui a trait à la propriété incorporelle que matérielle des œuvres photographiques.

### **Article X : Loi Informatique et Libertés**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Le traitement de ces informations fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Les informations indispensables que les participants communiquent via le site internet de Fourcès ou par e-mail dans le cadre du concours permettent à l'organisateur, le « **Comité des fêtes de Fourcès** » et à l'hébergeur, le **site internet du village** ( stockage et mise à disposition des données ), d'assurer le traitement de leur participation au dit concours ( envoi à l'adresse des participants par voie électronique, postale téléphonique, SMS, de la notification de tout prix, récompense, invitation ou information...). Tous les participants au concours, disposent, en application de cette loi, d'un droit d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et de suppression relatif aux données les concernant. Toute demande d'accès, d'opposition, de modification, de rectification ou de suppression, doit être adressée à l'organisation, à l'adresse mail suivante :

**[Concours-photo@fources.fr](mailto:Concours-photo@fources.fr)**

### **Article XI : Garanties**

Le participant assume l'**entière responsabilité du contenu** (objets, lieux, biens, personnes...) des photographies qu'il propose au village de Fourcès. En tout état de cause, le participant s'engage à proposer des clichés qui respectent les droits de propriété intellectuelle des tiers et l'ensemble des législations en vigueur et qui sont, d'une manière générale, conforme à l'ordre public et aux bonnes moeurs. En cas de violation de ces règles, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'inscription du participant concerné. En tout état de cause, le participant garantit ce dernier contre toute action en justice qui pourrait être engagée du fait des oeuvres photographiques qu'il a créées. Le participant s'engage et garantit au **Comité des fêtes et au village de Fourcès**, objet dudit concours « **Prenez la Bastide** », que les photographies qu'il envoie sont de fait disponibles **en vertu d'accords formels passés avec des tiers représentés sur les photographies ou objets** (Biens, marques, stylisme, meubles, voitures... etc ) pouvant être grevés de droits de propriété intellectuelle et/ou industrielle ou d'autres droits privatifs.

### **Article XII : Litiges et responsabilités**

La participation à ce concours implique l'acceptation sans réserve du règlement, dans son intégralité, y compris au fur et à mesure de leur mise en application, ses avenants et additifs éventuels. Toute déclaration inexacte, mensongère, ou toute fraude par le participant entraînera sa disqualification.

Aucune demande téléphonique ou écrite relative à l'interprétation ou l'application du présent règlement, aux mécanismes, aux modalités du concours ou à la liste des gagnants, ne sera recevable. Pour être valable, toute contestation doit impérativement être adressée par courrier en recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

**Concours-photo « *Prenez la Bastide* » - Comité des fêtes -Au village - 32250 Fourcès.**

Tout litige relatif au concours et à son règlement sera tranché souverainement par l'organisateur **le Comité des fêtes de Fourcès**. La responsabilité de ce dernier ne saurait être engagée si, pour un cas de force majeure tel que reconnu par la jurisprudence, ou tout événement indépendant de sa volonté ( Technique ou informatique notamment ), il était amené à annuler le présent concours, l'écourter, le proroger ou en modifier les conditions.

L'organisateur pourra annuler ou suspendre tout ou partie du concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit dans le cadre de la participation à ce challenge. L'organisateur se réserve dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les lots aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Il est par ailleurs expressément rappelé qu'internet n'est pas un réseau sécurisé, l'organisateur ( ou l'hébergeur, le site internet ) ne saurait donc être tenu responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système informatique des participants au concours.

#### **Article XIII : Preuve**

Sauf en cas d'erreurs manifestes, les informations résultant du système d'information et d'hébergement de Fourcès ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique desdites informations relatives au concours.

#### **Article XIV : Attribution de compétence**

Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents.

#### **Article XV : Dépôt légal**

Le règlement est disponible, à titre gratuit, et peut être consulté en ligne sur le site [www.fourcès.fr](http://www.fourcès.fr) assurant l'hébergement des fichiers relatifs au concours-photo en question.